



## Commune de Léglise

Rue du Chaudfour, 2 - B-6860 LEGLISE  
063 43 00 00 (01)

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En vertu du décret du 06/02/2014 relatif à la voirie communale,

Le Collège communal de LEGLISE porte à la connaissance du public qu'il a décidé de procéder à une enquête publique conformément aux dispositions réglementaires précédemment citées, concernant la demande introduite par Mme Stéphanie LIGOT (demeurant Rue du Mont-de-Geai, Thibessart, 55 à 6860 LEGLISE), tendant, d'une part, à la suppression d'une portion de l'assiette du chemin vicinal n°2 jouxtant les parcelles cadastrées Léglise 5/WITRY/ section A, n°76C, 76E, 68E et 69C, et d'autre part, à l'aliénation ultérieure de cette emprise (1a94ca) au profit du requérant conformément au plan dressé par le géomètre-expert, M. Jacques DEOM.

L'enquête publique unique a une durée de 30 jours. Le dossier peut être consulté à partir de la d'ouverture de l'enquête.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées au
05/01/2021	06/01/2021	Maison communale de LEGLISE, Le 05/02/2021 à 11 h	Collège communal Rue du Chaudfour, 2 à 6860 LEGLISE

Le dossier peut être consulté :

- sur le site internet de la commune de Léglise à l'adresse suivante : [www.communeleglise.be](http://www.communeleglise.be)
- au service urbanisme de l'Administration communale de Léglise à l'adresse suivante : Rue du Chaudfour 2 à 6860 LEGLISE les jours ouvrables de 8h30 à 12h et les samedis de 9 à 12h en prenant un rendez-vous au plus tard 48 heures à l'avance auprès de Mme Brigitte MATHU – 063 43 00 08 ou [brigitte.mathu@communeleglise.be](mailto:brigitte.mathu@communeleglise.be)

Toute personne intéressée peut formuler, par écrit, ses observations auprès du Collège communal par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Rue du Chaudfour 2 à 6860 LEGLISE, par télécopie au numéro : 063/43.30.50, par courriel à l'adresse suivante : [brigitte.mathu@communeleglise.be](mailto:brigitte.mathu@communeleglise.be) ou remises à Mme Brigitte MATHU dont le bureau se trouve à l'Administration communale - Rue du Chaudfour 2 à 6860 LEGLISE, jusqu'au jour de la clôture de l'enquête à 11h.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mme Brigitte MATHU ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

Tout tiers intéressé peut obtenir des explications techniques auprès de Mme Brigitte MATHU dont le bureau se trouve à 6860 LEGLISE – Rue du Chaudfour 2.

A Léglise, le 4 janvier 2021.

Par le Collège communal,

Le Directeur général,

M. CHEPPE

Le Bourgmestre,

F. DEMASY